

Fiche technique activité		PRI – ACT 187 Version n° 4 01/12/2020
Description brève	Centre de stockage de sperme porcins (national)	
	Description	Code
Lieu	Centre de reproduction	PL20
Activité	Stockage et transfert pour échanges nationaux	AC83
Produit	Sperme de porcins	PR158
Ag/Au/E	Agrément	10.6
Type de n° Agr/Aut	AER/ULC/000000	
Guide autocontrôle	Pas de guide	
<p>Porcin : Animal de la famille des suidae à l'exclusion des porcs sauvages. Stockage et transfert de sperme porcine destiné à l'insémination artificielle et provenant de centres de stockage ou de centres de collecte de sperme agréés pour échanges nationaux ou intracommunautaires pour être mis sur le marché national. S'il s'agit d'un centre existant, le numéro d'agrément existant peut être maintenu (aussi bien les numéros d'agrément accordés par l'AFSCA que par les Régions).</p>		
Activité obligatoire (= activité devant obligatoirement être présente pour pouvoir exercer l' activité de la fiche)		
NA		
Activités implicites (= activités qui font partie de l'activité principale et qui sont couvertes par l' activité de la fiche et n'ont donc pas besoin d'être enregistrées séparément)		
NA		
Activités subséquentes (= activités qui ne peuvent être exercées seules et qui découlent de l' activité de la fiche et doivent être enregistrées séparément)		
NA		
Activités liées (= activités que l'on trouve souvent associées à l' activité de la fiche et qui doivent être enregistrées séparément)		
PL20 Centre de reproduction AC16 Collecte, traitement, conservation et stockage pour échanges nationaux PR158 Sperme de porcins		
Base juridique		
Arrêté royal du 16/01/2006 fixant les modalités des agréments, des autorisations et des enregistrements préalables délivrés par l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire. Arrêté royal du 06/10/2006 relatif aux conditions sanitaires de la production, du commerce national, des échanges intracommunautaires et de l'importation de sperme porcine.		
Autres documents requis par la demande (en dehors du formulaire de demande)		
NA		
Visite(s) d'inspection nécessaires à l'attribution d'Ag/Au et check-liste(s) à utiliser pour attribuer l'Ag/Au		
Obligatoire Check-lists : PRI 3250 PRI 3153 http://www.favv-afsc.fgov.be/professionnels/checklists/		
Conditions pour attribuer l'Ag/Au		
http://www.afsca.be/agrements/conditionsagrement/annexe2.asp		
Informations complémentaires et/ou remarques		
NA		
Autocontrôle		
-		
Financement		
Secteur de facturation: production primaire.		